



Conférence de presse contre l'initiative populaire „Pour la dignité des animaux de rente agricoles“

(La version orale fait foi)

La détention des animaux a lieu jour et nuit, 365 jours par an et donc aussi à Noël et Pâques. Pour cette raison il s'agit d'une histoire de famille, car même un petit troupeau ne peut pas être géré par une seule personne. Toute la famille doit pouvoir s'entraider et se soutenir. Les animaux de rente ne sont rentables économiquement que quand ils sont en bonne santé.

Pour les paysannes et femmes rurales, la sécurité de l'homme et de l'animal à la ferme, revêt une importance capitale ! Les statistiques montrent que les agriculteurs et agricultrices ont le taux d'accidents au travail le plus élevé de Suisse, après les bûcherons.

Les détenteurs et détentrices d'animaux travaillent plusieurs fois par jour en contact direct avec les animaux, en commençant par le nettoyage de l'écurie, lorsqu'ils amènent les bêtes au pâturage et en reviennent, lors de la traite, lorsqu'il faut prendre soin des onglons et tous les autres soins que les animaux de rente requièrent. Lors de la manipulation des animaux, le soignant doit constamment rester attentif aux réactions inattendues, même s'il a lui-même élevé les animaux et qu'ils sont donc familiers avec lui, car les animaux peuvent aussi parfois être de mauvaise humeur. Les accidents causés par des coups de corne chez l'homme sont, par exemple, des blessures au visage, des blessures ou la perte d'un œil, des blessures aux reins, etc. Par l'écornage professionnel des bovins à l'âge de 1 à 3 semaines, conformément aux dispositions de la loi sur la protection des animaux et par l'élimination de la douleur, au moins une source importante de danger peut être éliminée.

Il y a une vingtaine d'années, pour des raisons de bien-être animal, la priorité a été mise sur la détention des animaux en stabulation libre et il y a des bonnes raisons à cela, car:

- La détention en stabulation est bénéfique pour la santé et la fertilité des bovins, car ils ont plus de mouvement.
- Dans une stabulation, les vaches choisissent elles-mêmes à quel moment elles se couchent, ruminent ou aimeraient être à la pluie ou au soleil.
- Les vaches choisissent librement quand elles souhaitent manger ou boire, ce qui augmente leur ingestion de fourrage.
- La taille moyenne des troupeaux a augmenté et la détention en stabulation est devenue plus efficace.

- Spécialement la détention au pâturage a pu être simplifiée avec la stabulation libre, car les animaux ne doivent plus être attachés un par un quotidiennement.

Un des désavantages de la détention des bovins en stabulation libre est la hiérarchie strictement respectés dans le troupeau de bovins. En effet, les vaches à cornes utilisent leurs „armes“ impitoyablement contre leurs rivales. Il en résulte un risque plus élevé de blessures pour les vaches en stabulation libre. Les coups de cornes peuvent par exemple provoquer des blessures de pis ou d'autres blessures graves.

La sécurité des humains et des animaux était, et est, la seule raison, pour laquelle l'écornage des veaux a commencé! Actuellement, les estimations montrent que 80 à 90% du cheptel bovin de Suisse est écorné.

Ce que l'acceptation de l'initiative des vaches à cornes aura comme conséquence ne peut qu'être estimé: des paiements de 10 à 30 millions de francs sont attendus, qui devront être transférés dans le cadre d'un budget agricole inchangé. Cela a pour conséquence de créer une situation absurde dans laquelle chaque détenteur de vaches écornées, devra aider à financer les cornes de vaches de leurs collègues.

Les vaches porteuses de cornes entraînent sans aucun doute des dépenses supplémentaires. Elles ont besoin de plus d'espace et les cornes en croissance des jeunes animaux doivent être formées à l'aide de guides, car les cornes ne se développent pas naturellement en une forme adéquate.

Cependant, ces coûts supplémentaires sont aujourd'hui rétribués par le biais de labels de produits comme par exemple Demeter. Les consommateurs ont donc une influence directe sur la demande de ce type de produit.

Enfin, il faut ajouter que la Constitution fédérale n'est pas destinée à s'occuper de régler les cornes des vaches. C'est également pour cette raison que l'USPF a décidé de rejeter ce projet de loi.

Christine Bühler, Présidente USPF